NOTE D'INFORMATION

WINEO ACTIONS

Nature juridique **FCP**

Société de gestion WINEO GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhias METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21189 en date du 15/11/2021.

OIR

Fr MZ

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion WINEO GESTION sise à 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc représentée par Monsieur ABDELHADI EL KHAOUDARI en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WINEO GESTION

12, Rue Assakhaoui Qr. de l'Hippodrome
Casablanca - Maroc
Tél: +212 (5) 22 94 48 84 1857
Fax: + 212 (5) 22 94 16 34

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale

: WINEO ACTIONS

- Nature juridique

: FCP

- Code Maroclear

: MA0000041980

- Date et référence de l'agrément

: 20/03/2018, GP18013

- Date de création

: 21/10/2009

Siege social

: 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome

20100 Casablanca - Maroc

- Durée de vie

99 an

- Exercice social

: 01er janvier au 31 Décembre

- Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion

: WINEO GESTION

- Etablissement dépositaire

: CIH sis à 187, avenue Hassan II 20019 Casablanca

représenté par Monsieur Lotfi SEKKAT

- Commercialisateur

:

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
WINEO GESTION	Abdelhadi EL KHAOUDARI (Directeur Général)
CIH BANK	Said Hamya (Responsable Titres et Bourse)

Commissaire aux comptes
 Mme Bahaa SAAIDI

: Cabinet A. SAAIDI & ASSOCIES représentée par



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Actions.

- Indice de référence : MASI (indice Actions calculé et publié par la bourse de Casablanca).

Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est de permettre aux porteurs de parts de maximiser le rendement de leur investissement à long terme à travers la gestion sélective et dynamique des valeurs cotées en bourse et des titres de créances, et de leur offrir une performance supérieure à l'indice de référence du fonds.

- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le FCP sera en permanence investi à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devise à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- o Actions;
- O Titres de créances négociables ;
- Certificats d'investissements;
- Titres d'OPCVM;
- Obligations;
- Droits d'attribution ou de souscription;
- O Titres d'Organismes de placement Collectif en capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT);
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur;
- Liquidités;
- Dépôts à terme.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.

- Durée de placement recommandée : 5 ans.
- Souscripteurs concernés : Grand public.



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 17/11/2009.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, chaque vendredi. Si le vendredi est férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvrable suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée dans les locaux de CIH BANK et Winéo Gestion le premier jour ouvrable qui suit sa détermination. La publication est effectuée dans un journal d'annonces légales selon une périodicité hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et rachats : siège de la société Winéo Gestion et le réseau placeur de CIH Bank.
 - Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 - Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
 - Les demandes de souscription et de rachat doivent être reçues avant 10h45 le jour du calcul de la valeur liquidative pour être exécutées sur la base de cette dernière.
 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Capitalisation entière, La comptabilisation des intérêts se fait selon la rnéthode du coupon couru.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 2% HT maximum des montants souscrits dont 0,5% au minimum, incompressible acquis au FCP.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachats s'élèvent à 1,50% HT maximum des montants rachetés dont 0,5% au minimum, incompressible acquis au FCP.
 - Cas d'exonération :
 - A la discrétion du réseau placeur toutefois dans le cas où un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.

- Frais de gestion :

Au maximum 1,9% hors taxe l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Winéo Gestion. Le règlement des frais de gestion provisionnés à la société de gestion se fait selon une périodicité hebdomadaire.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1-Frais du Dépositaire	0,04%
2-Frais de l'AMMC	0,025%
3-Frais Maroclear annuels	3.600 dhs
4-Frais Maroclear trimestriels	Selon les conditions en vigueur
5-Frais Commissaire aux Comptes	20.000 dhs
6-Frais de publications	Selon les tarifs du journal
7-Prestations Winéo Gestion	Frais de Gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

